

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON  
 SAINT-ARMELE : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée  
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET  
 VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
 : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY  
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
 : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

-39-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

### *PATRIMOINE, TOURISME ET EVENEMENTIEL*

#### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT PIERRE D'ARRADON**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Dans le cadre des aides au patrimoine, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour :

- Des projets de réhabilitation de patrimoines exceptionnels, à conserver et à mettre en valeur
- La création de lieux dédiés à la valorisation et à la sensibilisation des patrimoines, et pouvant accueillir des visiteurs

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2020, les élus ont approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1176 € au profit de la commune d'ARRADON pour des travaux urgents de mise en sécurité sur le clocher de l'église Saint Pierre d'ARRADON. En complément, un diagnostic architectural complet mené par un architecte du patrimoine a permis de mesurer les travaux de fonds à réaliser sur cet édifice.

Ces travaux consistent à traiter la corrosion et la fissuration de la maçonnerie, à remplacer les joints en ciment qui se décollent sur l'ensemble des façades du clocher, à poser des témoins pour un suivi semestriel des fissures de la façade sud, à revoir l'évacuation des eaux pluviales de la terrasse, à remplacer une des portes du beffroi et à intervenir sur la toiture en granit de l'escalier.

Le soutien de l'agglomération ne peut être obtenu seulement si le maître d'ouvrage prévoit en parallèle une valorisation du site auprès du grand public sous différentes formes. Les actions de valorisation envisagées par la commune sont :

- Une dizaine de concerts sont programmés dans l'église, et trois circuits de randonnée démarrent de l'église Saint Pierre.
- Pendant l'été, des promenades historiques commentées intégrant l'église Saint Pierre seront proposées par un professeur d'histoire et les Journées du patrimoine 2022 seront également un moment privilégié pour expliquer ces travaux et sensibiliser à la rénovation du patrimoine.
- Une exposition photo va être organisée pour montrer les travaux entrepris et notamment le « avant/après » sur les ouvrages d'art (flèche de l'église, statue de la vierge...).
- Un plan de communication est prévu afin de sensibiliser les habitants et visiteurs à la rénovation de ce patrimoine : points presse, site interne, page Facebook...

Le coût du projet s'élève à 81 252,00 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Dans le cadre du dispositif de soutien au patrimoine exceptionnel, la commune sollicite un fonds de concours de 20 %, soit 16 250,00 € auprès de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, et va également solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour une subvention de 25 % du montant des travaux.

Vu l'avis de la commission Attractivité et Développement du 7 décembre 2021, il vous est proposé :

Affichée le 11/02/2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203\_DEL39A-DE

- *d'attribuer un fonds de concours de 16 250,00 € à la commune d'ARRADON, pour son programme de travaux de rénovation de l'église Saint Pierre d'ARRADON ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune d'ARRADON et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**POUR : 83 VOIX**

**CONTRE : 0 VOIX**

**ABSTENTIONS : 2 VOIX**